Bâtir l'avenir

Autor(en): Hirschy, Pierre

Objekttyp: Article

Zeitschrift: Energie extra

Band (Jahr): - (2003)

Heft 5

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-644095

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

energie extra 5.03

Informations de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et de SuisseEnergie Octobre 2003

ÉDITORIAL

Chère lectrice, cher lecteur,



«On peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin», écrivait Goethe. Aujourd'hui, alors que le monde politique n'a plus que le mot «écono-

mie» à la bouche, il est temps de montrer clairement que les importants efforts entrepris en matière de politique énergétique par les cantons engendrent des économies, réduisent notablement les émissions de CO₂ tout en créant des emplois.

Par rapport à une situation hypothétique dénuée de prescriptions énergétiques, celles que les cantons ont introduites depuis 1980 ont engendré des économies d'énergie de 940 GWh, ont réduit les émissions de CO, de 310 000 tonnes, généré 1,3 milliard de francs d'investissements et créé des emplois pour 5700 personnes/année. Les cantons contribuent donc largement à la réalisation des objectifs de SuisseEnergie tout en induisant un impact économique positif.

Ce n'est donc pas avec l'énergie du désespoir qu'il faut continuer sur la même voie. Mais avec la ferme conviction que SuisseEnergie doit se poursuivre coûte que coûte malgré les obstacles.

Renaud Jeannerat rédacteur d'energie extra

Au sommaire:

- Les cantons sont responsables des questions énergétiques dans le bâtiment.
- Trois réalisations exemplaires dans la construction et la rénovation en Suisse romande.
- Le Laboratoire fédéral d'essais des matériaux fait aussi des recherches énergétiques.
- Courrier: le numéro consacré au développement a suscité de nombreuses réactions.

Bâtir l'avenir

Dans un souci de continuité, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a soutenu unanimement le programme *SuisseEnergie* pour succéder à *Energie 2000* et les cantons ont rapidement formulé leur propre stratégie, adoptée à l'unanimité en janvier 2001. Pour les cantons, la réussite de *SuisseEnergie* dépend avant tout de la bonne collaboration entre Confédération, cantons et communes dans un esprit de partenariat. Les directeurs cantonaux de l'énergie se sont d'ailleurs élevés avec vigueur, en mai dernier, contre toute coupe budgétaire disproportionnée dans le programme *SuisseEnergie*.

A fin août 2003, la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie a adopté un modèle d'encouragement harmonisé des cantons afin que ceux-ci, tout en conservant leur marge de manœuvre, tirent à la même corde en faveur de l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie, du recours aux agents renouvelables et de la récupération des rejets de chaleur.

Dans un souci d'harmonisation des prescriptions énergétiques, la Conférence des direc-



Conférence des directeurs cantonaux de

«Le canton a ancré dans sa législation le principe d'exemplarité des bâtiments publics.»

teurs cantonaux de l'énergie a approuvé, en août 2000, le modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). Ce modèle propose, entre autres dispositions, que «les bâtiments à construire et les extensions (surélévations, annexes, etc.) doivent être construits et équipés de sorte que les énergies non renouvelables ne couvrent pas plus de 80% des besoins de chaleur admissibles pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire». En adoptant à fin 2002 le nouveau Règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie (RELCEn), le canton de Neuchâtel a suivi cette recommandation, à l'instar d'autres cantons, même si certaines dispositions concernant les bâtiments à construire n'entreront en vigueur qu'au début de l'an prochain

C'est aussi dans le but de favoriser la réalisation d'immeubles à basse consommation d'énergie que tous les cantons romands ont adhéré à l'Association MINERGIE®. Dans cet esprit, le canton de Neuchâtel a ancré dans sa législation le principe d'exemplarité des bâtiments publics, qui doivent servir d'exemple et inciter la population à poursuivre les buts de la politique énergétique fédérale et cantonale. Pour ce faire, «les bâtiments publics neufs construits par le canton doivent satisfaire au standard MINERGIE.» (art. 36 du RELCEn), et l'Etat ne subventionne les bâtiments publics construits par d'autres maîtres d'œuvre que s'ils satisfont au même standard.

Avec cette nouvelle réglementation, Neuchâtel répond au premier objectif de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie, soit la réduction des besoins énergétiques dans le secteur du bâtiment. Le potentiel d'économie est important, puisque ces besoins représentent à eux seuls plus de la moitié de la consommation globale d'énergie en Suisse. Difficile de bâtir l'avenir énergétique du pays sans les prendre en considération!

